

## Sans-papiers de l'église Saint-Bernard

# Plus de 20 organisations ont signé l'appel collectif du 5 août 2004

Huit ans après les coups de hache du gouvernement Juppé dans la porte de l'église Saint-Bernard pour en déloger les sans-papiers, le gouvernement Raffarin frappe plus fort encore aujourd'hui

Parmi ses derniers faits d'armes :

- La « loi Sarkozy » du 26 novembre 2003 qui durcit considérablement les règles de l'entrée, du séjour et de l'éloignement des étrangers en France.
- La « loi Villepin-Sarkozy » sur l'asile du 10 décembre 2003 qui diminue beaucoup les chances déjà très maigres que les persécutés obtiennent une protection en France.
- La répression du square Séverine à Paris, prétexte à l'expulsion d'une dizaine de manifestants.
- Les arrestations de demandeurs d'asile, le 22 juillet, dans les

locaux de la préfecture de police de Paris alors qu'ils avaient reçu un rendez-vous pour déposer leur dossier.

Cette répression sommaire se fait souvent contre des hommes et des femmes qui ont des années durant contribué au développement de l'économie française, cotisé pour les prestations sociales, tissé des liens sociaux et familiaux en France, et qui n'ont pour seul tort que de revendiquer le droit de vivre dans la dignité. Les contrôles au faciès, arrestations et expulsions se multiplient. Les centres de rétention sont pleins et les expulsions sont exécutées avec une brutalité qui dissuade quiconque manifesterait la moindre velléité de refuser un embarquement.

M. De Villepin veut faire du chiffre, et autant que possible mieux que M. Sarkozy. Et pour fournir de la matière pour cette politique, la machine à fabriquer des sans papiers déboutés fonctionne à plein régime dans les Préfectures : refus de dossiers au guichet, « insuffisance des preuves de la durée du séjour », « preuves

non probantes », « insuffisance d'insertion dans la société française », tracasseries lors du renouvellement de la vignette de un an, etc. Les sans papiers sont poussés au désespoir et adoptent des formes ultimes de lutte qui mettent en péril leur intégrité physique avec des grèves de la faim souvent très longues.

Cette politique contre les étrangers, qui se décide désormais à l'échelle de l'Europe, fortifie les sentiments racistes et xénophobes, et assure au patronat un « matelas de sécurité » avec le travail non déclaré. Elle n'est évidemment pas détachée du contexte d'agression contre les travailleurs et les précaires par les différents gouvernements Raffarin : démantèlement des acquis en matière de retraite, de sécurité sociale, attaques contre les intermittents, etc.

Nous, sans papiers et nos soutiens, disons au gouvernement que nous ne renoncerons pas à la lutte pour la dignité. Nous lui disons que nous ne retournerons pas dans l'ombre.

Au contraire, nous continuerons à renforcer notre organisation à l'échelle de l'Europe, avec des initiatives comme la marche Bruxelles-Paris.

Huit ans après Saint-Bernard, nous sommes toujours là et nous appelons toutes les organisations, toutes les personnalités du monde artistique, politique, à manifester pour :

- dénoncer les expulsions, les charters de la honte ; exiger le retour des expulsés ;
- dire non au « délit de solidarité avec étranger » sans papiers ;
- la fermeture des centres de rétention ;
- la libération des personnes emprisonnées pour défaut de papiers ;
- la régularisation de tous les sans papiers avec la carte de 10 ans ;
- l'abrogation des lois Pasqua/Debré/Chevènement/Sarkozy ;
- le respect du droit d'asile ;
- une politique progressiste, humaine et d'égalité des droits pour l'immigration.

L'Editorial de *D&L* n° 290 de mars 1970, souligne que le thème du logement des immigrés a été retenu par le MRAP pour la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars et rappelle que, pour le congrès national de décembre 1969, « *Lutter contre le racisme aujourd'hui en France - et contre la xénophobie qui en est une forme particulière - suppose la prise en considération prioritaire de cette situation* ». Alors que cinq travailleurs africains viennent de mourir asphyxiés à Aubervilliers et qu'un cinquième incendie en quelques années vient de ravager le bidonville des Francs-Moisins à Saint-Denis (600 sinistrés, dont 224 enfants), le journal témoigne sous la plume de sa journaliste, à propos du foyer taudis d'Ivry dont les 500 résidents sont en grève de loyer :

« *je n'ai jamais rencontré comme ici, un tel entassement humain, une telle promiscuité, des lieux aussi sales et aussi infestés de rats et de vermine* ». *D&L* doute des effets de la volonté affichée par le premier ministre Chaban-Delmas d'en finir en 1972 avec les garnis, taudis et bidonvilles, alors que de semblables déclarations de bonnes intentions de Michel Debré sont restées lettre morte depuis 1964, malgré quelque 240 millions de francs censés avoir été consacrés par le FAS au logement des immigrés. Le n° 294 de juillet-août 1970 titre « *Que faire contre les bidonvilles ?* », tandis que le débat parlementaire sur la suppression de l'habitat insalubre (non assorti de moyens financiers) a révélé que 75 000 personnes vivaient dans des bidonvilles, 500 000 en meublés et 460 000 dans des locaux insalubres. Dans un communiqué du 16 juin, le MRAP affirme que « *les centaines de milliers de travailleurs étrangers dont le gouvernement et le patronat encouragent en permanence la venue, pour les besoins de l'économie française, doivent recevoir dans notre pays un accueil humain, fondé sur une complète égalité des droits* ». En 1974, Paul Dijoud, alors Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, annonçait le relogement de 35 000 travailleurs immigrés isolés par an... En 1976 : 16 000 lits supplémentaires. En 1977 : on tombe à 2 000. Des enquêtes montrent alors qu'il y aurait de l'ordre de 40 000 immigrés survivant dans



l'insalubrité. En octobre 1978, *D&L* titre : « *Foyers en lutte : vivre dignes* » et témoigne de la lutte menée par les résidents d'un foyer-taudis rue Caillé, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, victimes d'une situation de discrimination permanente : « *seize personnes par pièce, quatre douches pour près de 250 personnes, avec de nombreux rats comme co-locataires* ». Malgré une interdiction préfectorale datant de 1971, la propriétaire continuait à louer ses locaux délabrés pour plus de 1 000 francs par mois à des immigrés sub-sahariens. Quant aux locataires en lutte dans les foyers SONACOTRA pour des loyers plus raisonnables et une gestion plus démocratique, 86 résidents sur les 20 000 en grève des loyers, sont poursuivis en justice comme « meneurs » tandis que le ministre Lionel Stoleru réagit en relevant le niveau des « redevances » (qui n'en font pas de vrais locataires).

Le 22 juin 1979 (*D&L* de septembre), peu de temps après l'annonce des projets de loi Barre-Bonnet et Boulain-Stoleru, la SONACOTRA de Garges-lès-Gonesse expulse 242 résidents manu militari. Comme le décrit *D&L* de septembre 1979, « *une expulsion banale, ordinaire, comme les autres... Les cars de CRS qui encerclent le foyer, les policiers qui bondissent dans les chambres, la fouille, parfois agrémentée de quelques injures et de quelques coups de matraque, l'escorte serrée jusqu'à la sortie, jusqu'à la rue* ». Avec, à la clé, la confiscation de tous objets personnels, y com-

pris des papiers, à la récupération tardive et aléatoire. Les résidents campent devant le foyer, fermement décidés à le réintégrer dès que possible. Municipalités de la zone, syndicats, partis et associations, tel le MRAP, soutiennent les expulsés. D'autres expulsions « à la chaîne » se poursuivent pendant l'été dans la Moselle, le Haut-Rhin, à Strasbourg, dans le Val d'Oise, à Nanterre, à Gennevilliers... et le MRAP écrit : « *les sales boulots, les sous-paiement, les marchands de sommeil, les bavures policières, les contrôles d'identité au faciès, les agressions racistes, les tracasseries administratives, le ghetto social... les expulsions de foyers. Ça commence à faire lourd sur le dos des travailleurs immigrés* ». A la même époque, le Mouvement dénonce les politiques de ségrégation, de contrôle social et de ghettos. Ainsi, dans les Hauts de Seine, où les immigrés représentent 11,6 % de la population, le pourcentage atteint 23 % à Levallois (et 33 % dans le quartier Eiffel), 28 % à Gennevilliers. Le même phénomène se retrouve dans les écoles où, par exemple à Levallois, certaines classes accueillent à près de 50 % des enfants d'immigrés.

*D&L* de février 1980 annonce que « *la politique d'immigration du gouvernement vient de "s'enrichir" d'un troisième volet : le projet de loi d'Ornano (ministre de l'Environnement) qui annonce la création du « contrat de résidence* ». Une Etude de Jacqueline Costa-Lascoux, dans *D&L* du mois de mai suivant, souligne que le projet « va au-delà de son objet

avoué » puisqu'il institue des « catégories particulières de population » (retraités, handicapés, jeunes travailleurs, immigrés...) logées en « foyers-logements » et regroupées sous le même contrat de résidence, selon des dispositions d'« ordre public ». Le projet - qui rétablit une « redevance » couvrant non seulement loyer, charges et prestations mais aussi le report de l'exercice antérieur et la libération des prix des loyers - ne tient aucun compte des revendications fondamentales des travailleurs immigrés, à savoir être considérés comme des locataires payant un loyer (ce qu'avaient reconnu les décrets de 1979) et en finir avec le « contrôle social » exercé par les gestionnaires.

Le numéro de janvier 1980 de *D&L* titre à la rubrique l'événement : *Vitry : autour d'un « fait d'hiver* », à savoir le transport, à l'aube du 21 décembre 1979, sur décision du maire et du directeur d'un foyer ADEF où ils résidaient, pour certains depuis 1968, de 318 résidents maliens vers un foyer de Vitry, à l'insu du maire de la ville. Ce dernier, après une infructueuse rencontre avec l'ADEF, le 23 décembre à Paris, prend un « arrêté d'interdiction d'habiter » qu'il porte à la connaissance de l'ADEF et du préfet. Il en informe le 24 décembre les travailleurs maliens qu'il encourage à protester. « *Dans le même temps, un bulldozer obstrue avec de la terre l'entrée du foyer, l'eau, le gaz et l'électricité sont coupés, le chauffage rendu inutilisable. La police constatera de nombreux dégâts matériels. Et les 318 maliens passeront Noël sans chauffage* ». *Dans un communiqué, le MRAP national se déclare « vivement préoccupé par les incidents consécutifs au transport de 300 maliens de Saint-Maur à Vitry » et « désapprouve des actions comme celles dirigées contre le foyer de Vitry, qui ne peuvent que contribuer à opposer Français et immigrés... ».*

Cet épisode restera dans les mémoires mais la question des foyers restera posée jusqu'à aujourd'hui, tandis que le remplacement des bidonvilles par des cités de transit, puis l'installation en HLM, pourtant accueillie avec espoir, ne supprimeront à terme ni les inégalités sociales, ni les discriminations racistes ni les phénomènes de ghetto.

## Rétrospective des lois sur l'immigration (suite et fin)

## Le logement des immigrés

Par Bernadette Hétiér (secrétaire nationale)

Dans notre numéro de juin comprenant le spécial « Différences 55<sup>e</sup> anniversaire », nous faisons une rétrospective sur les lois sur l'immigration. Cette rubrique ayant été très appréciée par nos lecteurs, nous avons souhaité la compléter sur le thème « le logement des immigrés ».

Le MRAP est aux côtés des immigrés, sur la question lancinante du logement, face à l'impuissance et aux refus des gouvernements et des municipalités de mener des politiques d'habitat social dignes de ce nom.

Alors que s'engagent dans de nombreux foyers de travailleurs immigrés des grèves de loyers

longues et déterminées, les comités locaux du MRAP, sensibilisés aux politiques dures des gestionnaires de foyers (ADEF et SONACOTRA) qui font appel à la police pour des expulsions collectives de résidents grévistes, s'efforcent d'apporter à ces derniers solidarité matérielle et soutien politique.